

République Française  
Département du Rhône  
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du Jeudi 06 Juillet

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	15

L'an deux mille vingt-trois, le **jeudi 06 juillet à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 03 juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 03 juillet 2023

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, Mme Lagardette Marie-Gabrielle,

Membres excusés :

M Rolland Allain donne pouvoir à Didier Guyot  
Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à Luc Chavassieux  
Mme Martini Laurence donne pouvoir à Chantal Besson  
M Langlet Pascal donne pouvoir à Anik Blanc  
Mme Raboisson Croppi Laurence donne pouvoir à Aline Duroch

Secrétaire de séance : Jean Jacques Charvolin

**D2023\_030 – Décision Modificative n° 2**

Vu le budget primitif 2023

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications aux montants des crédits, tout en respectant l'équilibre budgétaire

Considérant qu'il est alloué à la commune de Chaussan 499 549€ au titre du fond vert pour la rénovation énergétique de l'école.

Il convient de prendre une décision modificative pour intégrer cette somme dans le budget investissement de la commune.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest		182 595,17 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>		<b>182 595,17 €</b>
R 1321-397 : Réhabilitation énergétique Ecole		499 549,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>499 549,00 €</b>
R 1641 : Emprunts en euros	316 953,83 €	
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>316 953,83 €</b>	

Il est ajouté une recette de 499 549 € à l'article 1321, opération 397

L'article 1641 « Emprunt en euros » est mis à 0

L'article 020 « dépenses imprévues d'investissement » est augmenté de 182 595, 17 €

Le budget investissement de la commune est équilibré en dépense et en recette pour un montant de 929 362,42€.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'effectuer les opérations ci-dessus,

Autorise Monsieur le maire à signer tout acte s'y référant.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
A l'unanimité

**Le Maire**

**Luc Chavassieux**

